

PROCES VERBAL

Séance du 08 avril 2025 à 19h00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
31 mars 2025

Date de la séance :
08 avril 2025

**Les membres en exercice
sont : 36**
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 5
(Pouvoirs)
Total votants : 26

L'an deux mil Vingt-cinq, le 08 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD** **Présents :** Mme Isabelle PERIGAULT

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
MARNE ET GONDOIRE** **Présents :**
Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Olivier COLAISSEAU, Mme Rebecca CROISIER (suppléante de M. Philippe COMPARET) M. Manuel DA SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Xavier ELOUNDOU, Mme Geneviève GENDRE, Mme Martine LEFORT, M. Laurent SIMON, M. Claude MACLE (suppléant de M. Tony SALVAGGIO), Mme Evelyne SMAGIEL (suppléante de M. Patrick JAHIER)

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION** **Présents :**
M. Serge ARNAUD, M. David CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Alain MASSON, M. Antoine POUPART, Mme Simonetta RESTA

EXCUSÉS M. Patrick AUVRELE, Mme Valérie BONNOT, Mme Saïda BOUARABA, Mme Aurore CAPDEVILA, M. Daniel CHEVALIER, M. Philippe COMPARET, Mme Isabelle DUPRE, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, M. Patrick JAHIER, M. Patrick JOUDRAIN, M. Alain KOLOPP, Mme Michèle PETITOT, M. Francesco PITARI, M. Jacques POTTIER, M. Tony SALVAGGIO, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, Mme Nathalie TORTRAT

Pouvoirs :

- Pouvoir de Jacques POTTIER à Olivier COLAISSEAU
- Pouvoir de Anne GBIORCZYK, à Serge ARNAUD
- Pouvoir de Michèle PETITOT à Martine LEFORT
- Pouvoir de Julien GAILLARD à Cyril MARSAUD
- Pouvoir de Francesco PITARI à David CHARPENTIER

ORDRE DU JOUR

1.	Administration générale	2
	Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 mars 2025	2
2.	Ressources humaines.....	2
	Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU	2
3.	Finances	2
3.1.	Approbation du Compte de Gestion 2024.....	2
3.2.	Approbation du Compte Administratif 2024	3
3.3.	Affectation des résultats de l'exercice 2024.....	3
3.4.	Vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2025	3
3.5.	Vote du Budget Primitif 2025	4
4.	Questions diverses.....	5

(La séance est ouverte à 19 heures 03, sous la présidence d'Olivier COLAISSEAU.)

Le Président procède à l'appel nominatif.

Le quorum est atteint.

M. Xavier ELOUNDOU est désigné Secrétaire de séance.

1. Administration générale

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 mars 2025

Délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 mars 2025

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. Ressources humaines

Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU

Délibération n° 2 : Renouvellement d'un agent dans le cadre d'une activité-accessoire pour assurer la mission de conseiller numérique auprès du SIEMU

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'agit de reconduire l'activité-accessoire d'un agent de Marne et Gondoire pour la maintenance et la mise à niveau des produits informatiques du Syndicat, dans les mêmes conditions que les années précédentes et pour une indemnité forfaitaire de 670 euros bruts par mois comprenant les 10 % au titre des congés payés.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT précise que n'étant pas ordonnateur des recettes et des dépenses au titre de 2024, il ne sera pas tenu de quitter la salle du Comité pour le vote du Compte Administratif.

3. Finances

3.1. Approbation du Compte de Gestion 2024

Délibération n° 3 : Approbation du Compte de Gestion 2024

M. CHAUVIN indique que le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 42 071,13 euros en fonctionnement et à 124 931,41 euros en investissement, pour un résultat sur l'exercice 2024 à 167 002,54 euros, soit 704 825,19 euros en cumulé.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

3.2. Approbation du Compte Administratif 2024

Délibération n° 4 : Approbation du Compte Administratif 2024

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

3.3. Affectation des résultats de l'exercice 2024

Délibération n° 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

M. CHAUVIN propose d'affecter le solde de fonctionnement de 424 141,05 euros en Fonctionnement et le solde d'investissement de 280 684,14 euros en Investissement.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

3.4. Vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2025

Délibération n° 6 : Vote des taux des contributions des collectivités membres du SIEMU pour l'année 2025

M. CHAUVIN propose de délibérer sur quatre montants. Le premier montant porte sur la cotisation « Fonctionnement » qui vient s'appliquer sans changement sur le montant par habitant par rapport à 2024 à hauteur de 2,03927 euros, soit : 2 637 euros pour la CCVB, 224 450 euros pour la CAMG et 109 301 euros pour VEA.

En ce qui concerne la cotisation « PDU », M. CHAUVIN rappelle qu'une baisse substantielle a été proposée par le Président pour 2025 lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Le montant des cotisations a donc été baissé d'environ 100 000 euros au total, soit un montant individuel par habitant de 1,15552 euro.

LE PRÉSIDENT observe que les cotisations « Fonctionnement » et « PDU » se font fondues au fil des années et recouvrent de manière indiscriminée le fonctionnement et le coût des études. Il lui a donc semblé judicieux de proposer la baisse de la cotisation « PDU » eu égard à l'important excédent cumulé au titre des années précédentes. Il précise que cela ne pèse en rien sur l'activité du Syndicat ni sur le financement des études déjà engagées.

M. CHAUVIN indique que la cotisation relative à l'offre de transport du réseau de bus s'élève à 2 087 581,68 euros et sera reversée en intégralité à Île-de-France Mobilités. La cotisation TàD s'élève à 200 340,03 euros.

M. DA SILVA observe que la cotisation TàD est toujours appelée pour la CCVB à hauteur de 1 700 euros.

M. LE PRÉSIDENT répond que le Syndicat a tenté de retenir la clé de calcul la moins désavantageuse pour la CCVB, car le service existe toujours et doit être payé. Il rappelle que ce service disparaîtra effectivement en août 2025 sur la commune de Favières.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

3.5. Vote du Budget Primitif 2025

Délibération n° 7 : Vote du Budget Primitif 2025

M. CHAUVIN indique que les propositions budgétaires se basent sur les besoins de financement du SIEMU, également sur la contribution appelée par Île-de-France Mobilités dans le cadre de la convention partenariale signée en 2021 pour la période 2021-2025. Il rappelle que cette contribution au fonctionnement du réseau de bus représente un montant équivalent à 87,5 % des charges à caractère général, plus de 71 % du budget total de fonctionnement du Syndicat. La cotisation s'élèverait à 2 087 580 euros pour les lignes régulières et à 250 340 euros pour le service de bus de soirée, soit un total de 2 337 920 euros.

LE PRÉSIDENT observe que les agglomérations semblent s'orienter vers un découpage de la DSP de sorte que chacune reprendrait son autonomie pour la négociation de la convention partenariale.

M. CHAUVIN indique que viennent ensuite les charges de personnel au chapitre 012 et les charges de gestion courante au chapitre 65.

En ce qui concerne la cotisation Offre de Transport Réseau de Bus et la cotisation TàD, les modalités de calcul précisées au ROB n'ont pas été modifiées : 50 % liés à une répartition fixe entre les différents membres, une part de 25 % tenant compte du nombre de passages aux points d'arrêt et une part de 25 % calculée en fonction du potentiel financier corrigé du FPIC tenant compte de la « richesse » de chacun des territoires.

En ce qui concerne la cotisation TàD, le montant de 250 340 euros n'a pas évolué depuis le ROB, mais la répartition a été revue pour tenir compte du report de l'arrêt du service à Favières au 25 août 2025.

M. CHAUVIN indique que figure au compte 20 la conduite des études d'appui pour la mise en accessibilité de points d'arrêt, la levée de points durs de circulation, également l'étude InTerLUD qui constitue une déclinaison sur le volet logistique du Plan Local des Mobilités.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'un Budget Primitif est une autorisation de dépenser et non une garantie que les dépenses budgétées seront réalisées. Tout dépendra de la situation du Syndicat et des besoins qui s'exprimeront en cours d'année.

M. CHAUVIN ajoute qu'ont été inscrites en recettes les subventions attendues par le Syndicat dans le cadre du dispositif InTerLUD. Il rappelle que le Syndicat bénéficie d'un accompagnement technique et financier de la part de ses partenaires CEREMA et LCC, qui couvre 50 % du montant de l'étude.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

M. CHAUVIN indique en point d'information que la troisième rencontre thématique du PLM se tiendra le 9 avril 2025 à 10 heures, salle La Grange sur le thème de l'écomobilité scolaire. Le format de l'échange évoluera par rapport aux deux précédentes rencontres où un bureau d'études apportait un certain nombre d'informations avant qu'un travail en atelier soit réalisé. Les échanges se centreront cette fois sur des retours d'expérience et la mise en valeur d'un certain nombre d'initiatives prises par les acteurs du territoire auprès du public scolaire, notamment des collectivités et Transdev. Des témoignages seront également apportés par la CCVB, ainsi que par des établissements scolaires labellisés par la région Île-de-France en raison des mesures prises en matière de développement durable.

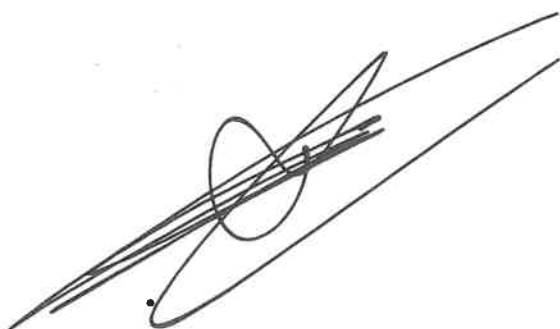
M. CHAUVIN observe que ces retours d'expérience extrêmement variés pourraient permettre de dupliquer ces initiatives dans les communes ou les agglomérations du territoire.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses **LE PRÉSIDENT** clôt le Conseil syndical en remerciant les membres de leur présence.

(La séance est levée à 19 heures 28.)

Le secrétaire de séance
M. Xavier ELOUNDOU



Le Président du SIEMU
M. Olivier COLAISSEAU

